Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

EXERCICE.

1. A quoi M. A. invite-t-il M. B. ? 2. M. B. accepte-t-il cette invitation ? 3. Pourquoi n'accepte-t-il cette invitation ? 3. Pourquoi n'accepte-t-il pas ? 4. Dans quel cas l'aurait-il acceptée ? 5. Qu'arriverait-il à ces messieurs s'ils sortaient ? 6. Quel est l'avis de M. A. au sujet de la pluie ? 7. Que fera M. B. s'il ne pleut pas? 8. M. A. désire-t-il faire cette promenade à pied ? 9. Comment propose-t-il de la faire ? 10. Qu'est-ce qui empêche M. B. d'accepter cette proposition tout de suite ? 11. Dans quel cas l'accepterait-il immédiatement ? 12. Que lui offre son ami ? 13. Dans quel cas aura-t-il assez d'argent ? 14. Comment passeraient-ils leur temps à la campagne ? 15. Que feraient-ils s'ils étaient en décembre ? 16. A quelle heure partiront-ils ? 17. Que feraient-ils si le temps ne se mettait pas au beau ? 18. Où M. B. dînera-t-il ? 19. Qu'est-ce qui le fait hésiter à rester à dîner? 20. Dans quel cas sa mère serait-elle inquiète ? 21. De quoi sera-t-elle avertie ? 22. Qu'aurait fait M. A. si son ami l'avait dérangé ? 23. Pourquoi ne se gênent-ils pas l'un envers l'autre ? 24. M. A. s'est-il trompé dans sa supposition qu'il fera beau ? 25. Qu'est-ce qui annonce qu'il va faire beau ? 26. Feront-ils la promenade ? 27. A quoi s'attendent-ils en faisant cette promenade ? 28. Qu'est-ce qui augmenterait encore leur plaisir ? 29. Pourquoi ne passent-ils pas prendre Charles ?

[1] What would happen to these gentlemen (kar-ree-vrai-till ah sai maiss yō). [2] Opinion (avvee). [3] About. [4] On foot (ah p'yai). [5] What prevents (kess kee ah'-paish). [6] At once (too d'switt). [7] What makes him hesitate (I-fai l'ai-zittai). [8] Was Mr. A. mistaken (set-till troh'pai).

L'Homme au Râteau

Ce matin-là, maître Bourdois, le fermier des Escarres, était allé rendre visite à son ami et voisin, maître Louis Duclos, le fermier des Vergettes; et, selon l'usage, on avait trinqué.

— Ainsi, mon vieux, disait Bourdois, tu ne veux pas me vendre la méchante pièce de terrain qui sépare nos fermes? Cela m'arrangerait pourtant. Mon prix est raisonnable. Quinze cents francs, c'est de l'argent! Au reste, tu laisses cette terre en friche, tu la dédaignes, tandis que moi... Voyons, je vais jusqu'à seize cents francs?... Topes-tu?

— Le prix n'fait rien, répondit maître Duclos. Je garde mon champ.

— Je serai plus raisonnable que toi. Dix-sept cents, ça va-t-il? Tu pourrais bien consentir, obliger un ami; car te voilà quasiment riche comme Crésus.

Le fermier des Vergettes se mit à sourire; puis, non sans vivacité:

— Riche? c'est à voir, dit-il. Moins riche que toi peut-être. Mais ne me parle plus d'acheter le lopin.

— N'en parlons plus d'aujourd'hui, fit mélancoliquement Bourdois. Tu es mal disposé. Trinquons plutôt... A la tienne... Ce cidre est un vrai velours... A propos, est-il vrai, comme le bruit en court, que l'Homme au Râteau rôde aux environs? Paraît qu'on l'a vu, il y a trois jours, du côté de Pontvallin. Même qu'il a ratissé un particulier qui ne voulait point le saluer. Cette farce?

Les deux hommes achevèrent de vider l'énorme pot.

Bourdois était une "forte tête". Duclos respectait toutes les croyances de son enfance, y compris les apparitions, si nombreuses dans certaines régions du Centre et de l'Ouest, portées au merveilleux comme la Bretagne. Si bien que ces trois mots: "l'Homme au Râteau" le firent frissonner de la tête aux pieds.

—Vive le bon cidre! reprit le fermier des Escarres. Il y a longtemps que je ne crois plus à Monsieur Râteau, aux lavandières de nuit, à la levrette blanche, au menu de loups et autres fadaises. Histoires de vieilles femmes que tout cela, ou rêveries enfantes par des cerveaux malades.

— Tu dis, questionna maître Duclos, que l'Homme au Râteau aurait été vu du côté de Pontvallain?

— C'est Simon Martin, le garçon meunier, qui affirme ça... Simon est un gars râblé, trapu et point naïf. Mais faut croire tout de même qu'il avait bu un coup de trop, ce jour-là...

— Pontvallain est à quelques lieues seulement de Chahaignes. Pourvu que Monsieur Râteau ne vienne point faire des siennes autour de chez nous!

Bourdois eut un haussement d'épaules.

— Une balle de canardière, dit-il, le guérirait de pareille fantaisie... Tu peux dormir sur tes deux oreilles. Surtout, ne parle pas de ces sottises-là à ta bourgeoise... Le particulier en question n'a plus reparu dans le Maine depuis un siècle et demi. Les fantômes, vois-tu, ça finit par s'évanouir, en admettant même que ça existe. Adieu, mon vieux. Quant au bout de terre, je maintiens mon offre: dix-sept cents, comptant. Je te les baillerai à ton premier geste.

Duclos ne répondit rien. Son esprit était ailleurs.

Les fermiers se serrèrent la main, en bons voisins; et Bourdois s'en alla en faisant bruire ses galoches. Au bout d'un instant, sa face rusée reparut dans l'encadrement de la porte.

— Ceci n'est point pour t'effrayer, mon compère, fit-il. Tu es, comme moi, un solide! Il paraît que Monsieur Râteau s'abrite volontiers, la nuit, sous les grands arbres; et ton champ possède justement un orme centenaire...

— Je le ferai arracher! s'écria Duclos.

Il faut dire que dans le Maine, l'Anjou et le Berry, l'Homme au Râteau jouit d'une réputation détestable. A en croire les enfants et les vieilles gens, ce personnage est un vrai géant. Toujours vêtu comme au temps de Louis XV, c'est-à-dire portant tricorne, perruque poudrée, grand habit à la française, culotte, bas de soie et souliers à rouche, lunatique et méfiant. On rouche, lunatique et méfiant. On en a vu de quatre et cinq mètres de haut! On le rencontre entre onze heures du soir et trois heures du matin, par les belles nuits d'été, au bord des routes, montant la garde, comme un soldat, sous les chênes, les ormes, les hêtres de préférence quand ces arbres se dressent sur un tertre ou une collinette. Parfois, il siffle l'air du Petit homme tout habillé de gris, soit par ironie, soit pour marquer son impatience.

Mais, au lieu d'un mousquet, c'est un long râteau qu'il tient sur son épaule, ce qui lui permet de vous attirer à lui si vous prenez pour en l'apercevant, ou si vous passez sans le saluer trois fois en vous inclinant jusqu'à terre. A part cela, il vous laisse en paix, à moins qu'on n'ait tué son fils ou son frère à dix lieues à la ronde, auquel cas il jette le râteau de votre côté... et vous tord fort adroitement le cou.

Quelque fois sa faction se prolonge jusqu'au premier chant du coq. Le saluer est indispensable, lui parler serait imprudent s'il était mal luné. On conte ce fait significatif que, l'an 1774, non loin du Grand Lucé, un Homme au Râteau, invité par des rouliers goguenards à se rafraîchir au prochain cabaret, les prit au mot et s'assit avec eux autour d'un pot de cidre. Mais, lorsqu'on voulut trinquer, le beau liquide blond s'était changé en eau claire et l'invité avait décampé en éclatant de rire au nez des buveurs...

Maître Louis Duclos soupa d'un maigre appétit, et se coucha de meilleure heure.

Les fenêtres de sa chambre à coucher s'ouvraient précisément sur le bout de terre convoité par Bourdois. Vers minuit, en pleine insomnie, le fermier crut entendre le bruit de deux cailloux s'abattant contre ses volets. Il s'arma de courage et doucement, entre-bâilla une fenêtre... Un magnifique clair de lune éclairait le champ inculte et pierreux. En risquant un coup d'œil du côté de l'orme, isolé, vraiment gigantesque et, de plus, propice aux enchantements, au dire du voisin, maître Duclos vit un homme se promener paisiblement sous l'arbre. Il était habillé à peu près comme les anciens gardes-françaises et portait sur l'épaule droite un râteau. Au reste, homme et râteau semblaient être d'une taille ordinaire.

— C'est lui, ou c'est son fils! murmura le gros Duclos en se hâtant de refermer sa fenêtre. Pourvu qu'il ne m'ait pas aperçu!

Plus mort que vif, il se glissa dans son lit en se disant que ses terres servaient de rendez-vous aux fantômes. Peu après, il entendit la détonation d'une arme à feu. Sans doute que le voisin mettait à exécution sa promesse de bien recevoir Monsieur Râteau.

Le lendemain, avant sept heures, maître Duclos se rendit aux Vergettes.

— Je ne veux plus de ton champ, compère, s'écria Bourdois dès qu'il aperçut son ami. Les revenants y entrent comme dans un moulin et y font leurs farces. Cette nuit même, j'en ai fait déguerpir un à coups de canardière. Et la vérité m'oblige à te dire que c'était un Homme au Râteau!

— Voyons... raisonnons... je te laisse le champ pour quinze cents...

— Pas même mille! riposta le fermier des Vergettes. Suppose que j'épierre et mette en valeur ce champ du diable, il y pousserait je ne sais trop quoi, peut-être des farfadets!

La nuit suivante, à la même heure, Duclos entendit encore un coup de fusil. Sa femme, à présent fort effrayée, lui conseilla d'organiser des battues. Mais tout ce vacarme cessa trois jours après que maître Boudrois eut consenti à se rendre acquéreur du champ convoité, moyennant six cents francs, "uniquement pour abliger son voisin", dit-il.

A cette occasion, les Duclos déjeunèrent aux Vergettes. En entrant dans la salle à manger, maître Louis aperçut, pendus au mur, un vieux tricorne délabré et un uniforme de fantassin Louis XV, non moins défraichi. Dans un coin, se voyait un râteau.

— Ne regarde pas ces horreurs! s'écria l'acheteur en les arrachant à la hâte pour les porter ailleurs. Ça me vient de je ne sais plus quel grand-père.

— C'est possible, répondit doucement Duclos, à qui les écailles tombèrent enfin des yeux, c'est possible! L'habit date de ton grand-père, mais le râteau est bien à toi.

TANCREDE MARTEL.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant les numéraux municipaux, 2813 et 2815 rue Gravier, entre les rues White et Dupré.

Suburban Building and Loan Association vs. Mme A. E. Williams, épouse de James Murchison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 199,196 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, désigné comme lot No. 4 sur un croquis annexé à un inventaire passé devant A. A. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895; d'après lequel croquis le dit lot No. 4 mesure 28 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds, commençant à 86 pieds 4 pouces et 6 lignes de la rue White.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
juil—24,31 août—7,14,21,26,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Bonbons, Conserves, Noix, etc., Glacière, etc.

Morris Building and Land Improvement Association, Ltd., vs. Kelly Fruiterer, Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,417 — En vertu d'un ordre de vente en date du 11 août 1914, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux ci-après désignés, le LUNDI, 24 août 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Dans la chambre 1 de l'Edifice Hennen, 812 rue Commune, angle Carondelet, un large assortiment de corbeilles, bonbons, confitures, conserves, noix et articles divers, selon inventaire. Egalement une glacière, meubles, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ED. RIGHTOR,
Avocat pour le demandeur.
août—12,13,18,24

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - -	5:00 A. M.	Départ Shell Beach -	4:10 P. M.
Ar. Shell Beach -	6:05 A. M.	Ar. Nouvelle-Orléans -	5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.